RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02103
Numéro SIREN : 829 378 314
Nom ou dénomination : ABKONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2018 sous le numéro de dépôt 15662

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise ABKONSULTING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 8 allée du président barbicane 95800 COURDIMANCHE

SIREN 829378314

Durée de l'exercice en nombre de mois* 18 — Durée de l'exercice précédent* 0

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE 12 NOV. 2018 15662

Exercice N clos le 31/12/2017

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	4 218	030 442	3 776
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	4 218	048 442	3 776
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	25 830	070	25 830
	Créances (2) — Autres* (3)	072	1 768	074	1 768
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	26 122	086	26 122
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	53 720	098	53 720
	Total général (I + II)	110	57 938	112 442	57 496

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	31 821
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	32 821
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	414
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 9 835)	172	24 261
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	24 675
	Total général (I + II + III)	180	57 496

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 4 218
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certifié Conforme à L'original AB

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABKONSULTING — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2017

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	70 548
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	70 548
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier .....)					242	15 073
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel*					250	12 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 369
	Dotations aux amortissements*					254	442
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	30 885
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	39 664
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306	7 843
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	31 821

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 31 821 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	7 843
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	Dont divers — ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	39 664	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	39 664	372	

© Sage

Certifié conforme à l'original AB

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2018

Désignation de l'entreprise : ABKONSULTING — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 : 4 218	474	476 : 4 218	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 : 4 218	494	496 : 4 218	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562 : 442	564	566 : 442
TOTAL		570	572 : 442	574	576 : 442

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583		594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL				596	585		597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

Certifié conforme à l'original

AB

DGFiP N° 2033-D-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABKONSULTING — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	35
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 110
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 573
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié Conforme à l'original AB

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Edition du 15/04/18 à 09:10:20

DGFiP N° 2033-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : ABKONSULTING — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01052017 et clos le : 31122017 — Durée en nombre de mois : 8

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence 024 du 160 au		
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Certifié conforme à l'original AK

© Sage

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 SIREN 829 378 314

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABKONSULTING

ADRESSE (voie) 8 allée du président barbicane

CODE POSTAL 95800 VILLE COURDIMANCHE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BOUSLIKHANE | Prénom(s) AMINE | Nom marital | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 1000 | Naissance : Date 11061983 | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 8 | Voie ALLEE DU PRESIDENT BARBICANE | Code Postal 95800 | Commune COURDIMANCHE | Pays FR

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié Conforme à l'original AB

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

/ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 SIREN 829 378 314

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABKONSULTING

ADRESSE (voie) 8 allée du président barbicane

CODE POSTAL 95800 VILLE COURDIMANCHE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01052017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABKONSULTING 8 allée du président barbicane 95800 COURDIMANCHE France	8 allée du président barbicane 95800 COURDIMANCHE
SIRET 82937831400019	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Prestataire informatique — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
	14 568	25 096	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% :

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% :

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le sit www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée COMPAGNIE FRANCAISE DE COMPT 3 RUE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS *Tél :* 0142471497	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 15042018 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M BOUSLIKHANE Amine

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et avant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre

Certifié Conforme à l'original

© Sage

Edition du 15/04/18 à 09:10:21

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Certifié Conforme à l'original

AB

© Sage

SASU ABKONSULTING
Capital: 1 000€
8 all du President Barbicane
95800 Courdimanche
Siret 82937831400019

AGO DU 08/06/2018

L'an 2018, le huit juin

Au siège de la société,

L'associé unique de la société Abkonsulting au capital de mille euros dont le siège est situé 8 allée du Président Barbicane 95800 Courdimanche s'est présenté au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

Est présent:

- M. Amine Bouslikhane propriétaire de cent parts 100

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social.....100

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

M. Amine Bouslikhane préside l'assemblée en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Questions diverses

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres:

1. Une copie de la lettre de convocation des associés
2. L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2017
3. Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
4. Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés à l'associé et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par le dit article.

Certifié Conforme
à l'original

TSVP

SASU ABKONSULTING
Capital: 1 000€
8 all du President Barbicane
95800 Courdimanche
Siret 82937831400019

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du jour:

Première Résolution

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la tenue à ces heures, date et lieu de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 31 821€ Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

-Compte courant d'associés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme
à l'original

AB

SASU ABKONSULTING
Capital: 1 000€
8 all du President Barbicane
95800 Courdimanche
Siret 82937831400019

Quatrième Résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à la somme de 31 821€ de la manière suivante:

- Distribution dividendes : 31 721€ dont 9516€ de prélèvements
- Réserve légale : 100€

En outre, l'assemblée prend acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi numéro 65-566 du 12 juillet 1965 qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des deux derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'intéressé présent.

Certifié Conforme
à l'original